

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 34 (1905)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Bancs d'école fribourgeois : type de 1905

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

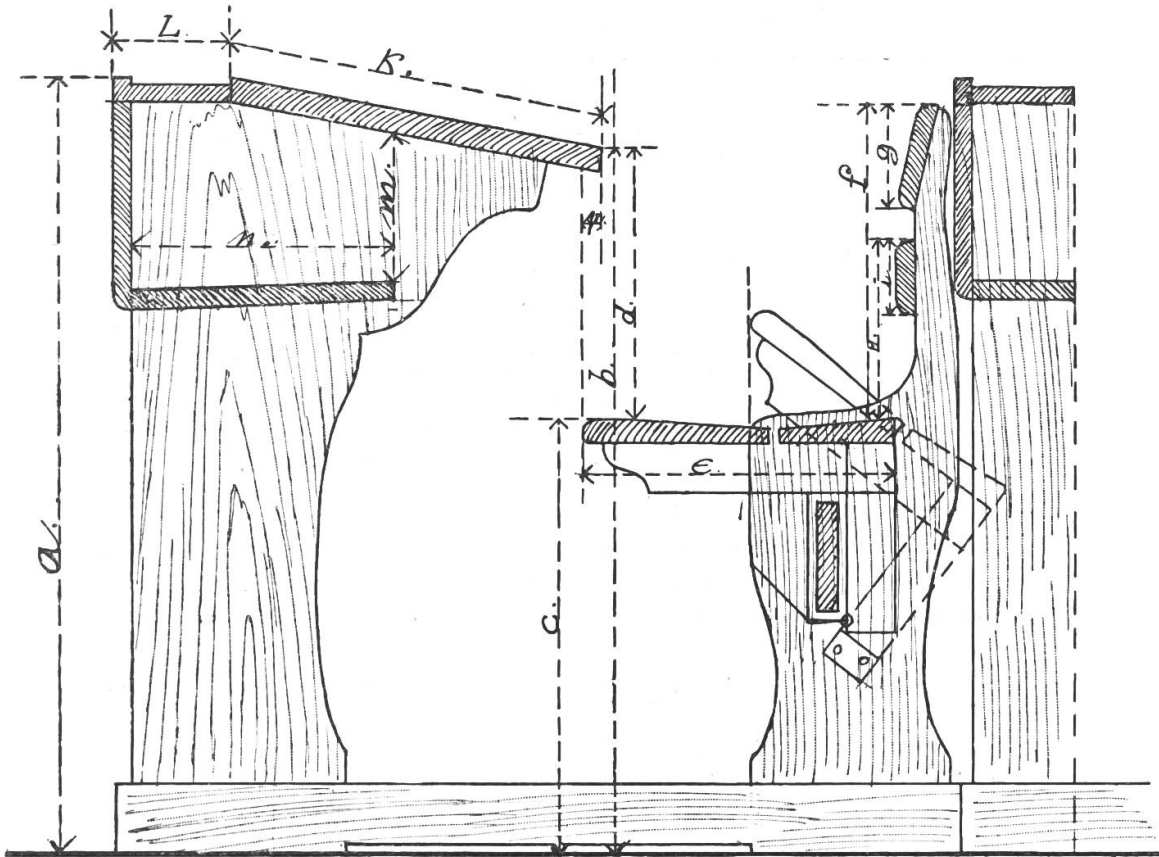
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BANCS D'ÉCOLE FRIBOURGEOIS

Type de 1905



### NOTICE

1. Les bancs d'école doivent être conformes au modèle fourni par la Direction de l'Instruction publique, qui peut, sur préavis de l'inspecteur, ordonner le remplacement des bancs défectueux. (Art. 95 du règlement général des écoles primaires).

2. Le modèle adopté par les écoles primaires portera le nom de *banc d'école fribourgeois, type de 1905*.

3. Le banc doit être à deux places; il sera construit d'après des mesures proportionnées à la taille des élèves.

4. Les écoles comprenant des élèves de 7 à 16 ans seront pourvues de bancs de 6 grandeurs différentes.

5. Il est interdit de modifier les mesures des bancs qui figu-

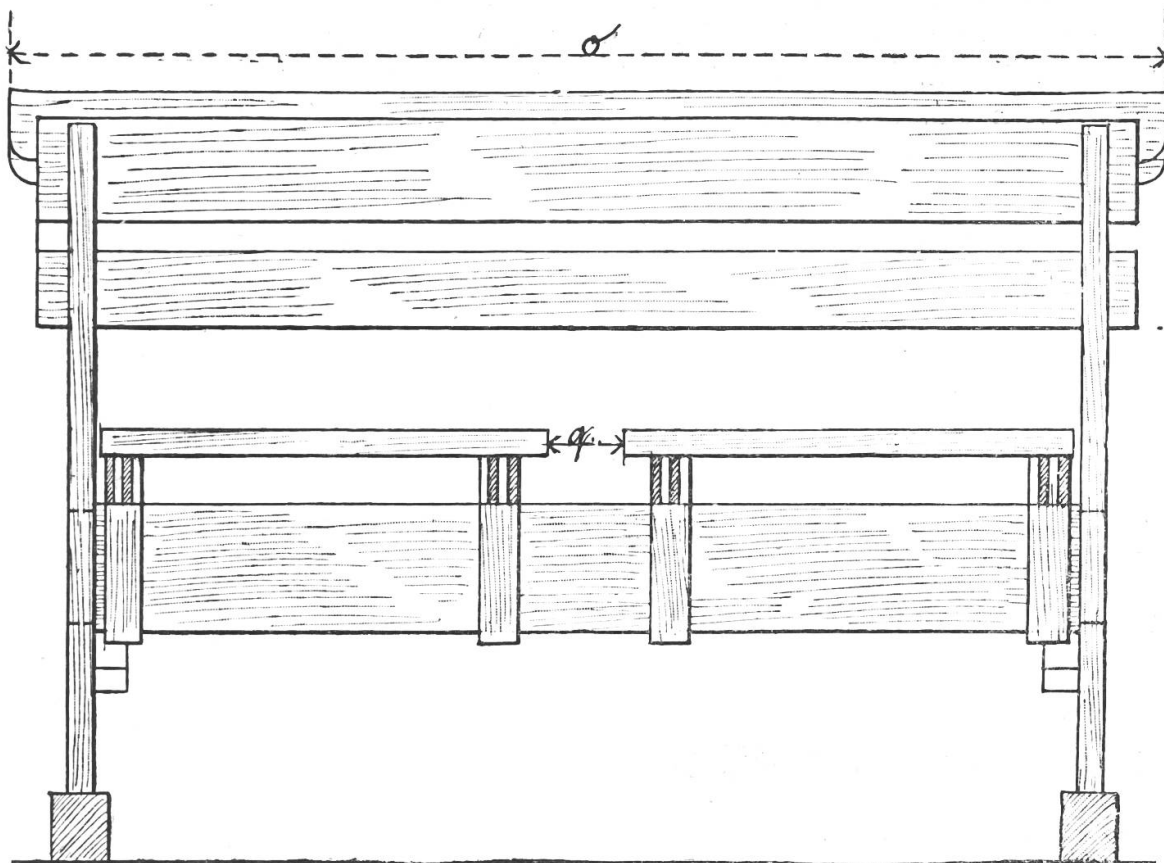
rent dans le tableau suivant adopté par la Direction de l'Instruction publique.

**Tableau des mesures.**

N <sup>os</sup> des bancs		I	II	III	IV	V	VI
Taille moy. des élèves en cm.		— 120	121-130	131-140	141-150	151-160	161 —
a	Pupitre : grande hauteur mm.	560	605	650	695	745	795
b	Pupitre : petite hauteur mm.	510	550	595	635	685	730
c	Siège : hauteur mm.	315	340	370	395	425	450
d	Différence : mm.	195	210	225	240	260	280
e	Siège : largeur mm.	220	240	260	280	300	320
f	Dossier supérieur : hauteur à partir du siège mm.	230	250	265	285	300	320
g	Dossier supérieur : largeur mm.	80	85	90	95	100	105
h	Dossier infér. : hauteur à partir du siège, bord sup. mm.	130	140	150	160	170	180
i	Dossier inférieur : largeur mm.	50	55	60	65	70	75
k	Table : largeur mm.	290	310	330	350	370	390
l	Tablette supérieure : largeur mm.	70	80	90	100	110	120
m	Tablette infér. : bord antérieur sous la table mm.	100	100	110	110	130	150
n	Tablette inférieure : largeur mm.	190	200	220	230	250	270
o	Longueur du banc.	1 m. 20	1 m. 20	1 m. 20	1 m. 20	1 m. 20	1 m. 20
p	Distance négative mm.	— 20	— 20	— 20	— 20	— 20	— 20
q	Espace entre les deux sièges mm.	80	80	80	80	80	80

6. Les tables des bancs sont fixes.

7. Une tablette inférieure, formée par une simple planche, est disposée entre les montants des bancs de manière à laisser libre le mouvement des genoux; elle doit être légèrement inclinée en arrière.



8. La table supérieure du banc recevra une inclinaison d'environ le sixième de sa largeur.

9. Toute liste formant saillie au bord inférieur de la table ne peut être tolérée.

10. La tablette horizontale, dite tablette supérieure, qui fait suite au bord supérieur de la table, sera placée environ 1 centimètre plus bas que la hauteur totale du banc.

11. Dans la tablette supérieure, seront pratiquées à droite de chaque élève, deux petites cavités destinées à recevoir les encrriers.

12. Chaque banc possèdera deux sièges mobiles de deux pièces légèrement inclinées vers le centre.

13. Les appuis-pieds, inutiles dans les bancs à dimensions graduées, sont formellement interdits.

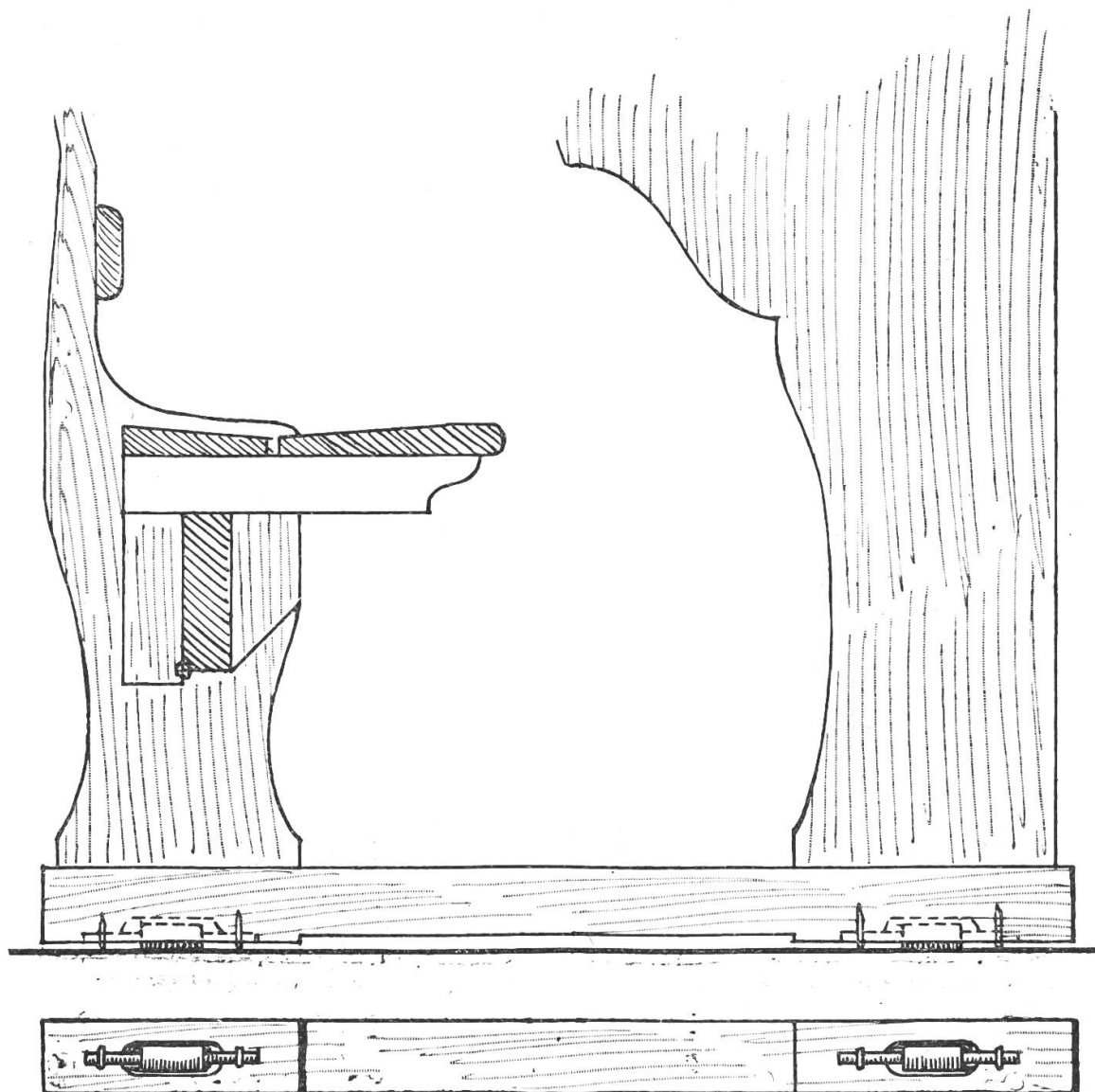
14. Un espace de 80 mm. séparera les 2 sièges de chaque banc.

15. Un taquet d'arrêt limitera le mouvement de bascule du siège mobile.

16. Le dossier doit faire partie intégrante du banc. Il est formé de deux parties, l'une inférieure et l'autre supérieure dont l'inclinaison formera une légère courbure.

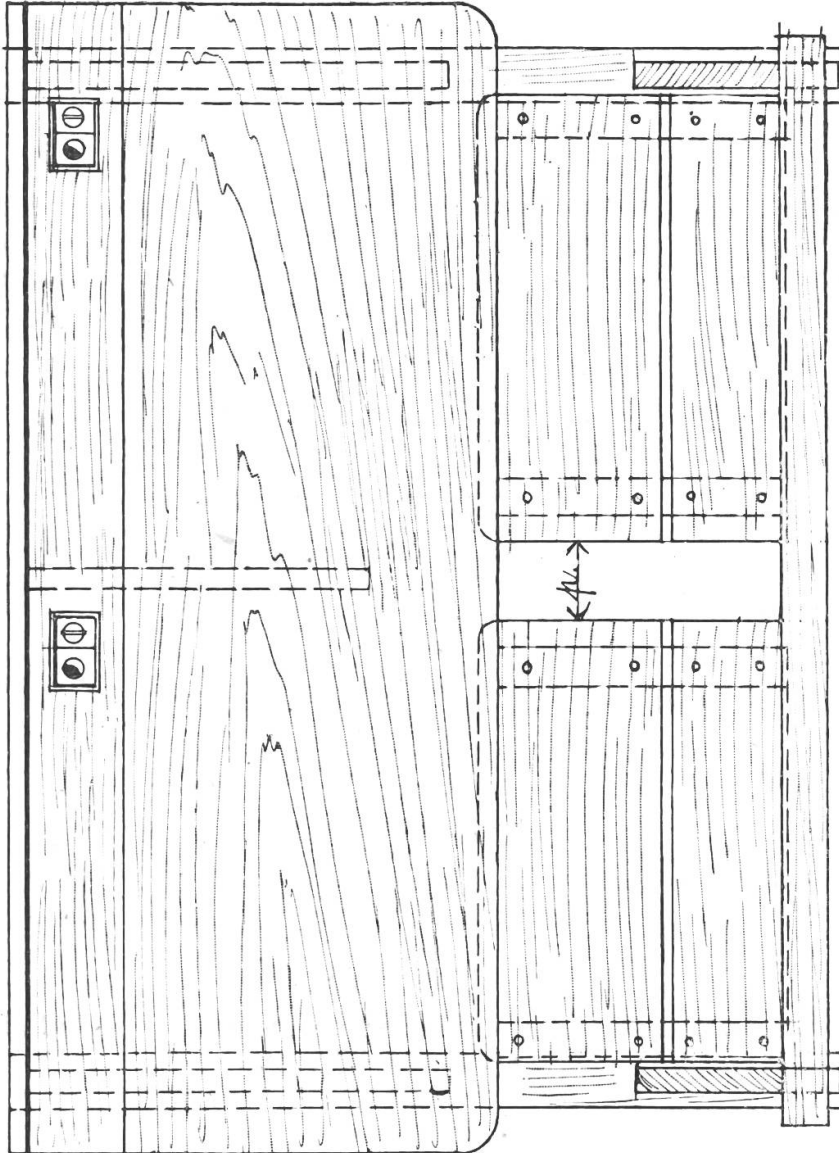
17. Les montants du pupitre et du siège sont reliés entre eux par 2 pièces transversales ou sabots qui forment la base du banc.

18. Le pied ou sabot droit du banc peut être muni de deux boudins formant roulettes, pour faciliter le déplacement du mobilier de classe pendant le balayage, comme dans la figure ci-dessous.



• 19. Tous les angles extérieurs de la table, du siège et du dossier seront arrondis.

20. Les bancs auront une longueur uniforme de 1 m. 20.



21. La distance entre le pupitre et le siège sera uniforme et négative de 2 centimètres.

22. La table et la tablette supérieure, ou même le banc tout entier pourront être peints ou vernis. Les couleurs imitant le bois sont recommandées et les teintes sombres prohibées dans les salles de classe insuffisamment éclairées.

23. Les bancs seront construits, découpés et reliés entre eux d'une façon esthétique.

24. Chaque école doit posséder un mètre fixé à la paroi et destiné à mesurer la taille des élèves, ainsi qu'un tableau marquant en centimètres les tailles correspondantes aux 6 grandeurs de bancs.

25. Les bancs porteront un numéro se rapportant à ces dimensions.

26. Un banc type de chacune des 6 grandeurs sera mis à la disposition des menuisiers dans les locaux du Musée pédagogique (hôtel des postes II<sup>m</sup>e étage) à Fribourg. Ce mobilier est construit pour être facilement démonté, et ses parties serviront de chablon qui pourront être empruntés par les maîtres d'état, menuisiers ou ébénistes.

Fribourg le 25 avril 1905.

*Le Conseiller d'Etat,  
Directeur de l'Instruction publique,*  
**Georges PYTHON.**

---

## Programme scolaire du 1<sup>er</sup> arrondissement

1905-1906

---

### I. Histoire sainte.

Le Nouveau Testament, jusqu'à l'histoire des apôtres. — Rappeler les faits essentiels de l'Ancien en rapport avec le Nouveau (figures).

### II. Lecture.

*Cours inférieur.* — 1<sup>re</sup> année, semestre d'été : Le syllabaire et les dix premiers chapitres du 1<sup>er</sup> degré.

2<sup>me</sup> année, semestre d'été : partie III. « Alentours de la maison » ; n<sup>o</sup> 24 à la fin, soit p. 64 à 80.

Semestre d'hiver, les deux sections réunies, reprendre 1<sup>re</sup> partie, chap. 11 au chap. 28 et parties IV et VII.

*Cours moyen.* — Semestre d'été : Le règne végétal. — En hiver : Lectures morales : du chap. 17 à la fin de cette partie, p. 44. — Lettres à l'étude dans le courant de l'année : 4, 5, 6, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21 et 23.

*Cours supérieur.* — a) Lectures morales : du chap. 11 à 23 inclusivement ; b) lectures littéraires : chap. 24 à 45 inclusivement ; — c) lectures scientifiques : L'Homme, chap. 3, 4 et 5 ;